

## Marie Moret à Offroy et Cie, 5 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation1 p. (382r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 5 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45205>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [5 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

### Description

Résumé Marie Moret confirme que Ganault est l'un des exécuteurs testamentaires de son mari. Elle écrit au sujet du titre des 3 000 titres alloués dans l'emprunt fédéral suisse en janvier dernier. Elle avait demandé que ces titres soient déposés à

la Banque cantonale de Berne au nom de sa sœur Émilie Moret veuve Dallet.  
SupportLa copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

## Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Banque cantonale de Berne](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Ganault, Gaston \(1831-1894\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Henzi, François](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

1382  
—

Guise Familière  
5 février 1885

Messieurs Offroy et Cie

Y si l'honneur de nous confirmer la lettre que vous a écrite hier M. Gauault l'un des coécrivains testamentaires de mon mari.

— L'objet de la présente est de vous rappeler qu'en octobre dernier, nous n'avons dit que le titre des 3000 francs qui nous étaient alloués dans l'empire fédéral serait délivré en

Janvier 1885.

Le 6 décembre je vous pris, quand vous seriez avisés de la délivrance de ces titres, de les déposer à la Banque cantonale de Berne (recteur M. François Hengi) au nom de Madame Emilie Moret Neuve Sallet.

Quand vous saurez où en est cette question je vous serai obligée de m'en faire part.

Veuillez agréer Messieurs, l'assurance de toute ma considération

Marie Gadin